

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission de  
déontologie de l'aide à la jeunesse**

**A.Gt 14-12-2009**

**M.B. 12-03-2010**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, tel qu'il a été modifié, notamment l'article 4bis, § 2,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

*a) avec voix délibérative :*

Mme Alice Jaspard;  
M. Thierry Moreau;  
M. Dominique De Fraene;  
M. Guy Vancrayenest;  
M. Philippe Kinoo;

*b) avec voix consultative :*

M. Michel Noël;  
M. Pierre Hannecart;  
Mme Anne-Marie Renard;  
Mme Marie-Claude Crollen.

**Article 2.** - M. Thierry Moreau est nommé président de la Commission.

**Article 3.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 avril 2005 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 14 décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK